

# SEANCE du 25 juin 2022

Convocation du 20/06/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq juin à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, MICHEL Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR, Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absente excusée : JACQUET Aurore,

Secrétaire de séance : MATRAT Marie-Josèphe

Pouvoir : Aurore JACQUET a donné pouvoir à Marie-Josèphe MATRAT

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la nouvelle répartition du capital social de la SPL-Xdemat et donne pouvoir au Maire pour voter lors de l'assemblée générale de la SPL-Xdemat.

Décide de renouveler la certification de la gestion forestière durable des forêts (PEFC), pour une durée de 5 ans à compter de 2023. Le coût de la cotisation est de 61,60 € pour les 5 ans.

Avec 9 voix pour et 1 voix contre,

Décide de réaliser les travaux d'aménagement de l'accotement et eaux pluviales « rue de l'étang du moulin » en face du n° 21 et sur une longueur de 40 mètres.

Décide de signer les conventions avec la CCSSOM qui assure la maîtrise d'œuvre du chantier.

Le fonds de concours sur la partie « assainissement pluvial » représente 30 % du coût des travaux, soit 2.096,09 € et l'aménagement de la partie « trottoir » à la charge totale de la commune représente un coût de 2.064,00 € TTC.

## Questions diverses :

Fixe le programme du 14 juillet, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

Les 23-24 et 25 septembre 2022, la Commune est inscrite pour à la Journée « Commune Propre » avec le Centre Leclerc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.  
Fait à La Forestière, le 27 juin 2022

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

## Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

